

Six associations caritatives mises en examen pour escroqueries

12-12-2009

PARIS, 12 déc 2009 (AFP) - Six associations caritatives, soupçonnées de détournements de dons, ont récemment été mises en examen en tant que personne morale pour escroqueries en bande organisée, a-t-on appris samedi de source judiciaire.

L'Association internationale pour la recherche sur la Maladie d'Alzheimer (Aima), l'Association pour la Recherche sur le Diabète (ARD), Pain et Eau pour l'Afrique (PEA), Village du Monde pour Enfants (VMPE), Agir pour les Enfants du Monde (AEM) et Mission médicale internationale (MMI) ont été mises en examen entre lundi et vendredi par le juge financier Fabrice Naudé, selon cette source, confirmant une information du Parisien.

Elles se sont vu imposer un contrôle judiciaire comprenant le versement d'une caution de 50.000 à 150.000 euros.

Les présidents de l'Aima, de l'ARD, de PEA et de VMPE ont également été mis en examen des mêmes chefs. Ressortissants américains, ils ont eu l'autorisation de regagner leur pays.

Egalement convoqués, les dirigeants d'AEM et de MMI ne se sont en revanche pas présentés devant le juge, selon cette source.

Les enquêteurs de la Brigade de Répression de la Délinquance astucieuse (BRDA) s'intéressent à la destination réelle de millions d'euros de dons collectés par ces associations, dont la plupart ne disposent en France que d'une simple adresse de domiciliation d'entreprise.

Seule une infime partie des dons aurait bénéficié aux causes défendues par ces associations, le reste étant notamment absorbé par des sociétés américaines de marketing direct, chargées de gérer les envois de courriers aux donateurs et de centraliser les dons, soupçonnent les enquêteurs.